



PROCES VERBAL REUNION EXTRAORDINAIRE CSE

22 février 2023 à 13 h 00

Début de séance : 12 h 59

Fin de séance : 13 h 10

Présents :

Membres de la Direction :

Gregory DELASSUS : Président du CSE

Florence DUBOIS : Chargée des Ressources Humaines

Membres du CSE

Céline GALLET : Titulaire collègue 1

Cynthia MURA : Titulaire collègue 1

David MROCKOWSKI : Titulaire collègue 1

Melvin LORION : Titulaire collègue 1 / Délégué syndical CGT

Frédéric DENHEZ : Titulaire collègue 2

Slyman LORION : Titulaire collègue 1

Bertrand ROUSSEL : Titulaire collègue 1

Laurent DEGOSSE : Suppléant collègue 2 / Délégué syndical CFTD

Patrice DELABROY : Titulaire Collègue 1 / Délégué syndical FO

Kevin DUMONT : Titulaire collègue 1

Absents :

Patrick REGNIER : Titulaire collègue 1

Pièce jointe : Calendrier de modulation indicatif de la période du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 28 février 2024.

Rappel du contexte :

À la suite de la mise en place de l'accord d'entreprise relatif à la durée et à l'aménagement du temps de travail au sein de services TCO/ WEB au sein de la société ORLOG signé le 23 juillet 2021, nous présentons aux membres du CSE le calendrier indicatif de l'aménagement du temps de travail, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 28 février 2024.

Ce calendrier d'aménagement du temps de travail indicatif est constitué de 10 semaines de fortes activités et de 10 semaines de basses activités et de 32 semaines dites « normales » sur la période du 01<sup>er</sup> mars 2023 au 28 février 2024.

Une copie de ce calendrier, a été remise aux membres du CSE et il est joint en annexe à ce procès-verbal.

Le calendrier est distribué à l'ensemble des salariés concernés.

Melvin LORION

Le secrétaire du CSE

Date et Signature

le 22/02/2023

Grégory DELASSUS

Directeur de site

Date et signature

22/02/2023